

République Française
 Département : AUDE
 Arrondissement : Limoux
ALET LES BAINS - COMMUNE

Séance du lundi 03 août 2026

Délibération N° DE_035_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 24/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	3
Résultat du vote : adoptée		

Le trois août deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Richard AUDABRAM.

Présents : Richard AUDABRAM, Pierre BETHENCOURT, Anne BELLOTEAU, Christian GAYDA, Henri GUILHEM, Zoubida FERROUDJI, Vanessa GODICHET, Thibault BOUYGE, Guillaume AMISSE

Représentés : Audrey DUISIT représentée par Christian GAYDA, Bertrand ROUGE représenté par Guillaume AMISSE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Zoubida FERROUDJI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération modification des tarifs de la piscine

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération DE_033_026 en date du 5 juin 2026 le conseil avait fixé les nouveaux tarifs de la piscine comme suit :

- Adultes alétois : 2.90€
- Adultes extérieurs : 3.90€
- Complément journée : 2€
- Enfant alétois – 18 ans : gratuit
- Enfant extérieur – 18 ans 2.90€
- Enfant 5 ans : gratuit
- Adultes Alétois : carte 10 entrées : 25€
- Adultes extérieur carte 10 entrées : 35€
- Enfants extérieur carte 10 entrées : 25€

-Tarif groupe (10 personnes) prix par personnes : 2.50€

-Pass mensuel « no limit » : 59€

-Pass saison « no limit » : 170 €

Depuis des soirées d'ouvertures en nocturne ont été mise en place et il y a lieu d'adapter les tarifs en conséquence. Il propose de créer une tarification spéciale pour les entrées adultes extérieures au prix de 4.90€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de fixer comme suit les tarifs de la piscine municipale pour tenir compte des ouvertures en nocturnes de la piscine :

-Adultes alétois : 2.90€

-Adultes extérieurs : 3.90€

-Complément journée : 2€

-Enfant alétois – 18 ans : gratuit

-Enfant extérieur – 18 ans 2.90€

-Enfant 5 ans : gratuit

-Adultes Alétois : carte 10 entrées : 25€

-Adultes extérieur carte 10 entrées : 35€

-Enfants extérieur carte 10 entrées : 25€

-Tarif groupe (10 personnes) prix par personnes : 2.50€

-Pass mensuel « no limit » : 59€

-Pass saison « no limit » : 170 €

-Adultes extérieurs nocturnes : 4.90€

Dit que :

-La recette sera encaissée selon les modes de recouvrement habituels : espèces, carte bancaire,

-La recette sera imputée au chapitre 70 : produit des services du domaine et ventes diverses ; article 7063 : redevances et droits de services à caractère sportif,

-La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Richard AUDABRAM
"Signé"

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

